

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2015

Le cinq juin deux mil quinze à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 30 mai 2015.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claire GUERINEAU, 1^{ère} Adjointe, Claude FOURNIER, 2^{ème} Adjoint, Christophe TOUCHET, 3^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER, 4^{ème} Adjoint, Liliane ELY, Laurence GIRARD, Laurence BATAILLE, Jean-Michel MALFROY, Carole BOUTET, Guy de DURFORT, Jérôme COUDREUSE, Nathalie LEC'HVIEN, Bruno LOUATRON.

Etait absente et excusée : Mme Violaine FORTIN.

Monsieur Jean-Michel MALFROY est désigné secrétaire de séance.

Le procès-Verbal de la séance du 7 mai 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Restructuration de l'école publique : Assurance Dommages-Ouvrage

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit souscrire une assurance dommages-ouvrage dans le cadre des travaux de restructuration de l'école publique débutés le 18 mai 2015. Celle-ci couvre l'ensemble des risques consécutifs aux travaux pendant une durée de 10 ans sortant du champ de la garantie décennale dont dispose chaque entreprise.

Quatre sociétés ont été consultées et ont présenté une offre comprenant la garantie Dommage-Ouvrages, les garanties complémentaires de dommages aux biens d'équipement et dommages immatériels ainsi que la garantie sur les existants.

Les offres s'établissent ainsi :

Société d'assurances	Base de calcul	Offre tarifaire
SMABTP	288.533 € HT	7.041,40 € TTC
MMA	288.533 € HT	7.212 € TTC
Cabinet PILLIOT	288.533 € HT	5.501,05 € TTC
AVIVA	250.000 € HT	7.446,60 € TTC

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre moins-disante du Cabinet PILLIOT pour un montant de 5.501,05 € TTC.

Il donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire à l'effet de signer le contrat à intervenir et tous documents nécessaires à la mise en place de cette couverture d'assurances.

Demandes de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale

Dans le cadre du Fonds de Solidarité Territoriale mis en place en faveur des communes dont le territoire est traversé par la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de la Loire, le projet suivant est susceptible d'être éligible :

« Aménagement de trottoirs en agglomération – RD 22 »

Après délibération, le conseil municipal adopte le projet précité, décide de solliciter le concours de Réseau ferré de France au titre du Fonds de Solidarité Territoriale et arrête les modalités de financement suivantes :

Projet : Aménagement de trottoirs en agglomération – RD 22

Origine des financements	Montant (en € HT)
<i>Maître d'ouvrage</i>	16.482
<i>Fonds Européens</i>	
<i>DETR</i>	
<i>Conseil Régional</i>	
<i>Produit des Amendes de Police (20%)</i>	
<i>Fonds Solidarité Territoriale (80%)</i>	65.928
<i>Autre public</i>	
TOTAL	82.410

Le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds de Solidarité Territoriale ;
- atteste de l'inscription du projet au budget de l'année en cours ;
- atteste de l'inscription des dépenses en section d'investissement ;
- atteste de la compétence de la collectivité à réaliser les travaux.

Tarifs des repas du restaurant scolaire pour l'année 2015-2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs des repas du restaurant scolaire pour l'année 2015-2016 en appliquant une augmentation de 2% soit :

- Repas enfant : 3,26 € (3,20 € en 2014-2015)
- Repas 3^{ème} enfant et plus : 3,06 € (3,00 € en 2014-2015)
- Repas adulte : 4,59 € (4,50 € en 2014-2015)

Tarifs de la garderie municipale pour l'année scolaire 2015-2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer les tarifs de la garderie municipale pour l'année scolaire 2015-2016 en appliquant une augmentation de 2% soit :

- 1^{er} et 2^{ème} enfant : 0,68 € par demi-heure (0,67 € en 2014-2015)
- 3^{ème} enfant et plus : 0,61 € par demi-heure (0,60 € en 2014-2015)

Participation pour l'assainissement collectif : Actualisation du montant

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2012 instituant la Participation pour l'assainissement collectif et fixant les conditions de son application,

Etant précisé que son montant doit être actualisé chaque année sur la base de l'indice des prix à la consommation (série « Ensemble des ménages 00E – base avril 2012 : 126,37),

Considérant que l'indice des prix ci-dessus s'établit à 128,27 pour avril 2015,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer le montant de la participation pour l'assainissement collectif à 977,47 € HT à compter du 1^{er} juillet 2015.

Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire, comme le prévoit la délégation que lui a accordée le Conseil Municipal, l'informe qu'il n'a pas exercé le droit de préemption communal sur les biens sis « 4 impasse du de la Perdrix ».

Questions diverses

- ↳ Monsieur le Maire donne connaissance du bilan des points de collecte du verre sur la commune :
- « Place des Vignes » : 22,55 T en 2014 contre 23,59 T en 2013
 - « Le Moulin » : 9,49 T en 2014 contre 8,93 T en 2013

Par ailleurs, il fait lecture de la lettre des services de l'environnement de la Communauté de Communes qui souhaitent voir implanter de nouveaux containers sur la commune. Le parking du stade est pour ces services un emplacement idéal au cœur de la cité et sans nécessité d'aménagement préalable même si le Conseil Municipal exprime des réserves liées aux nuisances que ce container engendrerait. Un essai pourrait être réalisé. Monsieur le Maire réaffirme sa position de ne pas installer de container sur les bords de Sarthe que ce soit au Port de Juigné ou à la halte fluviale. Par contre, la proposition de la mise en place d'un container aux Saulneries doit être maintenue.

- ↳ Monsieur le Maire rend compte de la réunion de l'Association Culturelle des Communes du Canton de Sablé (A3CS). Il explique son rôle (aides financières aux projets culturels menés par les associations du Canton, prêt de matériel) et ses moyens (enveloppe départementale et participation des communes).

- ↳ En réponse aux interrogations du monde agricole, Monsieur le Maire rappelle les conditions d'utilisation du Fonds de Solidarité Territoriale attribué par l'Etat aux communes impactées par la Ligne à Grande Vitesse. Il précise que les dispositions de la circulaire prévoient que les opérations éligibles sont les actions visant à améliorer l'insertion environnementale d'une part, et les actions visant à mettre en valeur les territoires traversés, notamment en favorisant leur développement économique, social et culturel, d'autre part. Il peut donc s'inscrire dans une politique plus large et plus globale en faveur de la valorisation des territoires. En tout état de cause, le FST ne peut pas être redistribué aux exploitants agricoles ou aux riverains impactés.

- ↳ Monsieur TOUCHET informe le Conseil Municipal que l'épaveuse acquise par la commune et installée permet à nos agents de nettoyer les fossés et les talus ce qui a été récemment réalisé dans la Côte pour un résultat satisfaisant.

- ↳ Madame GIRARD demande si les trottoirs des rues vont être traités car de mauvaises herbes y poussent. Monsieur TOUCHET précise que les traitements phytosanitaires sont dorénavant bannis et que les agents procéderont désormais au désherbage par arrachage manuel.

- ↳ Monsieur BERGER explique que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Bouverie a lancé une procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution du contrat d'affermage de ses équipements. 2 offres ont été reçues : La Nantaise des Eaux, exploitant actuel, et Véolia Environnement. Il rappelle que la commune de Juigné-sur-Sarthe est intégrée à ce Syndicat en ce qui concerne l'exploitation du réseau d'assainissement de Port Etroit et du lotissement de la Godefrairie.

- ↳ Monsieur FOURNIER informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le responsable de l'entreprise Garczinsky Traploir concernant l'éclairage de la Côte qui est éblouissant pour les conducteurs. Une solution devra être trouvée pour rabattre la lumière sur le futur chemin piétonnier.

↳ Madame GUERINEAU indique qu'elle a assisté à la commission intercommunale d'accessibilité. Le marché groupé pour la réalisation d'un diagnostic accessibilité et pour l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) vient d'être attribuée à l'entreprise Qualiconsult d'ANGERS (49).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h30.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 10 juillet 2015 à 20 heures.

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU

Claude FOURNIER

Christophe TOUCHET

Jean-Luc BERGER

Liliane ELY

Laurence GIRARD

Laurence BATAILLE

Jean-Michel MALFROY

Carole BOUTET

Guy de DURFORT

Jérôme COUDREUSE

Violaine FORTIN

Nathalie LEC'HVIEN

Bruno LOUATRON

Absent